

Communiqué de presse

Exportations d'animaux vivants par voie maritime

8000 animaux bloqués en mer

Les ONG demandent de mettre un terme aux exportations d'animaux vivants par voie maritime.

Paris 17 mars 2022. **CIWF, Animal Welfare Foundation (AWF) et Animals International (AI) ont été témoins de la façon dont un vieux cargo avec près de 8 000 animaux à bord a dû être remplacé alors qu'il était en mer. La législation européenne inadaptée et sa mauvaise application entraînent régulièrement de longues souffrances pour les animaux exportés hors de l'UE.**



Une énième exportation tragique d'animaux vivants par voie maritime

Le 23 février, le transporteur de bétail Spiridon II a quitté Tarragone en Espagne. Ce pays est l'un des principaux exportateurs d'animaux vivants en Europe. **Environ 300 taurillons provenant de France et d'Espagne ainsi que 7 600 moutons espagnols étaient à bord.** Leur destination était le port d'Aqaba en Jordanie.

Le 27 février, des problèmes de moteur sont survenus. Le voyage a été interrompu, et le navire a passé trois jours près de ports grecs. Le déchargement des animaux sur les terres européennes n'était pas envisageable. Une fois sur l'eau, ils sont déclarés comme des animaux dits "d'exportation" et ne peuvent pas rentrer dans l'UE. Cela entraîne souvent des conséquences tragiques, comme les odyssees de Karim Allah et d'Elbeik début 2021, où 2 600 veaux et bovins ont été soumis à un abattage d'urgence.

Spiridon II a finalement pu atteindre Eleusis, près d'Athènes en Grèce, le 4 mars. Là, les 8000 animaux ont été transférés directement de ce navire à un autre, le cargo bétaillère Adel I, par une rampe, sur l'eau. La manoeuvre a été effectuée en mer car le port d'Eleusis n'est pas autorisé à transporter des animaux vers des pays tiers. Lors de longs trajets comme celui-ci, il n'y a pas de vétérinaire à bord, quel que soit le nombre d'animaux. C'était également le cas sur le Spiridon II. On ne sait toujours pas si les animaux étaient aptes à poursuivre le voyage vers la Jordanie après dix jours à bord du navire. On ignore également si les animaux inaptes ont été euthanasiés d'urgence sur place.

L'exportation d'animaux vivants par voie maritime, un problème de fond !

Maria Boada-Saña, vétérinaire et responsable de projet à AWF, critique les exportations d'animaux vivants par voie maritime : *"Les bétailleurs actuellement en service dans l'UE ont été convertis de car-ferreries ou de cargos en transporteurs de bétail au moment où ils auraient dû être mis au rebut parce qu'ils étaient trop obsolètes pour continuer. Ce sont des navires anciens, opérant sous des pavillons suspects, et ils sont mal conçus et mal entretenus. Ces navires présentent de nombreux risques pour la sécurité des animaux, de l'équipage et de l'environnement."*

Ce dernier événement ne fait que s'ajouter à une longue liste d'exportations problématiques d'animaux vivants. Et le Spiridon II n'est qu'un des trop nombreux navires obsolètes présentant de nombreuses déficiences et des problèmes « inattendus » survenant au cours du voyage. Les ONG ont à plusieurs reprises attiré l'attention sur les problèmes sous-jacents. Les urgences en mer ne peuvent être résolues facilement et entraînent forcément des transports plus longs. Si les autorités compétentes perdent la responsabilité des navires qui ont quitté le port, tout incident imprévu peut avoir des conséquences tragiques, comme le montre l'exemple d'Elbeik et de Karim Allah. Il faudrait adopter une approche systématique pour résoudre le problème de fond au lieu de « solutions » improvisées pour chaque cas particulier.

La révision actuelle des règles de l'UE en matière de bien-être animal, une occasion immanquable de mettre un terme à ces exportations

Les ONG ont révélé que lors des exportations par voie maritime, le règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil relatif au transport des animaux ne peut être respecté. Cela montre une fois de plus que la législation actuelle et l'arrêt de la Cour de justice européenne ne garantissent pas une réelle protection des animaux pendant toute la durée du transport. *"A ce jour, nous n'avons aucune information sur ces animaux et donc sur les 300 taurillons. Une fois de plus, ce dernier incident révèle les graves lacunes des exportations d'animaux vivants de l'UE. Les horribles souffrances que les animaux endurent pendant ces exportations et les trop fréquents problèmes mécaniques des navires ne peuvent passer*

inaperçus. Les filières françaises dépendent beaucoup des exportations. Il n'y a quasiment aucun contrôle lors des trajets maritimes, pourtant le plus souvent de très longue distance. Nous demandons instamment à la Commission européenne de prendre des mesures immédiates à ce sujet. La révision actuelle des règles de l'UE en matière de bien-être animal offre l'occasion idéale d'interdire cette cruauté une fois pour toutes" déclare Léopoldine Charbonneaux, directrice de CIWF France.

"Le Spiridon II est resté dans le port d'Eleusis jusqu'au 8 mars, date à laquelle il est parti en réparation. Les animaux qui ont survécu à ce voyage éprouvant sont arrivés en Jordanie le 9 mars, pour être abattus dans des conditions choquantes, illégales dans l'UE", rapporte Gabriel Paun d'AI, qui documente depuis des années le traitement des animaux exportés par l'UE.

Informations supplémentaires :

Des images brutes des navires à Port Eleusis et d'autres images générales illustrant le commerce d'exportation d'animaux vivants peuvent être téléchargées ici : <https://vimeo.com/686185978>

Spiridon II

L'ancien cargo Spiridon II, battant pavillon togolais, a été transformé en transporteur de bétail en 2011 et a maintenant 49 ans. Il est classé à haut risque par le Port State Control Paris MoU et figure sur sa liste noire. La dernière des huit immobilisations a été imposée en 2020, principalement en raison des conditions structurelles. 29 déficiences ont été détectées. Pourtant, l'agrément actuel court jusqu'en 2024 et a été délivré par les autorités espagnoles.

Adel I

L'ancien navire porte-autos Adel I, battant pavillon jamaïcain, a été transformé en transporteur de bétail en 2017 et a maintenant 41 ans. Trois détentions depuis 2010. Il a été approuvé en dernier lieu par les autorités croates jusqu'au 4 mars 2023.

Vote de l'ANIT (Commission d'enquête sur la protection des animaux en cours de transport) le 20 janvier 2022

Le 20 janvier 2022, le Parlement européen a voté la proposition de résolution B9-0057/2022 de la commission ANIT. Dans ses recommandations, la commission ANIT

- demande des mesures permettant de passer à un commerce de viande, de carcasses et de matériel génétique pour remplacer le transport maritime d'animaux vivants ;
- demande instamment à la Commission européenne d'améliorer et de clarifier les dispositions relatives au transport maritime, notamment en ce qui concerne le processus d'autorisation, la définition et l'identification des organisateurs et des transporteurs et de leurs obligations, afin d'établir une chaîne de responsabilité claire et une communication transparente entre les éleveurs, les transporteurs et les vétérinaires avec les autorités compétentes ;
- demande l'introduction de mesures dissuasives pour éviter que les animaux morts ne soient rejetés en mer ou sur les voies de transport, conformément à la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (Convention Marpol) ;
- considère comme essentielle la présence obligatoire d'un vétérinaire indépendant, proportionnellement au nombre d'animaux, pendant les périodes de repos dans les installations officielles de stabulation, ainsi que pendant le chargement et le déchargement, en particulier pour les transports à longue distance ;
- invite les États membres à introduire des dispositions obligatoires pour les transports en mer, garantissant la présence de vétérinaires ou, en dernier recours, d'un professionnel certifié ayant les compétences appropriées, à bord pendant toute la durée du transport en mer, afin de vérifier l'application des normes pertinentes en matière de santé et de bien-être des animaux et de fournir un soutien en temps réel aux animaux malades ou

blessés sur les navires, ainsi que d'adapter l'abreuvement et l'alimentation des animaux à leurs besoins immédiats.

Contacts Presse:

Animals International

Gabriel Paun

EU Director

Enquiries@animalsinternational.org

Tel.: +43 664 1850 717

CIWF France

Laetitia Dinault

laetitia.dinault@ciwf.org

Tel.: 06 26 07 55 43

Animal Welfare Foundation

Maria Boada-Saña

Project Manager Sea Transport

m.boada@awf-tsb.org

Tel.: +41 79 330 93 42